

- Architecture d'intérieur atelier Lilien Alexandre

Objectifs

L'atelier de Master 1 est le lieu de la synthèse des apprentissages acquis lors du parcours de formation en Bacs. Il se positionne dans la continuité vers le Master 2.

Les exercices à réaliser lors des séances d'atelier prendront en compte les limites d'intervention de l'AI, afin de coller au plus près de la réalité professionnelle ; d'où notre binôme architecte d'intérieur- architecte, aux compétences complémentaires.

Contenu

Des séances d'information par thématiques, sont ajoutées pour le besoin du cours durant les heures d'atelier.

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

Un document de consignes est transmis à l'étudiant en début de chaque exercice. Il reprend les objectifs, la production attendue, les critères d'évaluation et le planning pour chaque travail.

La majorité des travaux sont effectués individuellement durant les heures d'atelier et dans les locaux d'atelier afin de prendre part aux échanges et au questionnement critique qui permettent de mener à bien le projet individuel.

Les heures d'ateliers sont des phases actives de création. Elles permettent, au travers de maquettes, de documents graphiques et techniques, de nourrir le dialogue entre l'étudiant et le professeur. Pas de présentation aux professeurs sans document !!!

Des contraintes de l'exercice, l'étudiant en fait le moteur de son processus de projection. L'étudiant est curieux et proactif, il analyse, expérimente, modifie son avancement de manière **autonome** et critique, en vue de concrétiser et communiquer son projet.

En dehors des ateliers (heures non encadrées), prolongement de la réflexion par des travaux : dessins, recherches, réalisations...

Bibliographie

En lien avec la thématique abordée.

Mode d'évaluation pratiqué

En atelier, l'évaluation est continue, c'est-à-dire qu'elle s'effectue tout au long de l'année. Des évaluations intermédiaires seront éventuellement communiquées à l'étudiant, mais la pondération des différents exercices ne le sera pas.

La présence et la participation de l'étudiant aux ateliers sont **obligatoires**. Par une arrivée tardive ou un départ anticipé non valablement justifiés, l'étudiant est considéré comme absent de l'Atelier. Conformément au Règlement des études (Art.16.2.1), après 5 absences non justifiées au cours d'un même quadrimestre, l'équipe professorale se réserve le droit de refuser l'étudiant à l'évaluation de janvier ou de juin.

L'évaluation professorale est remise, pour le Q1 en janvier (25%) et pour le Q2 en juin (25%).

Le Master 1 est une année non diplômante, le jury final (juin) est un jury interne dont l'évaluation représente 50% des points de l'année.

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours